

Villejuif, le 3 juin 2024 – 8h00

## AVENANT AU CONTRAT DE FINANCEMENT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE : REECHELONNEMENT DU REMBOURSEMENT SUR TROIS ANS

- Remboursement progressif sur les exercices 2024, 2025 et 2026
- Horizon de trésorerie étendu à plus de 12 mois
- Entrée en vigueur de l'avenant, validé par le Conseil d'administration, sous condition suspensive de la ratification par l'assemblée générale du 24 juin 2024 – Engagement de vote de la part des actionnaires de référence

---

**MUNIC (Euronext Growth® Paris - FR0013462231 - ALMUN)**, spécialiste des technologies embarquées et de l'intelligence artificielle pour la valorisation des données automobiles, annonce avoir signé un avenant au contrat de financement obligataire convertible avec les porteurs des obligations convertibles (la société Odyssee Venture et Monsieur Aaron Solomon, Président-Directeur général de MUNIC), permettant un différé de remboursement de l'emprunt obligataire convertible d'un montant total de 1,9 M€. **Cet accord permet de porter l'horizon de trésorerie de la société à plus de 12 mois** (contre mi-2024 précédemment). Parallèlement, la société continue de travailler activement à l'obtention de nouvelles sources de financement afin de poursuivre ses avancées en 2024 et 2025, et notamment le développement de la plateforme EKKO, plateforme d'accès aux données véhicules en mode DaaS (*Data as a Service*).

En décembre 2019, MUNIC avait procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 7,2 M€ souscrit par le *family office* Grandis-Lux (5,3 M€), des fonds gérés par la société de gestion Odyssee Venture (1,8 M€), et le Président-Directeur général de MUNIC, Monsieur Aaron Solomon (0,1 M€). Le contrat d'émission d'obligations convertibles prévoyait pour chaque porteur une option d'exigibilité anticipée en cas d'introduction en Bourse de la Société (réalisée en février 2020), exercée par Grandis-Lux. À fin 2023, le solde de cet emprunt obligataire convertible s'élevait à 1,9 M€ à échéance juillet 2024.

Afin d'étendre son horizon de trésorerie au-delà de juillet 2024, MUNIC a conclu un avenant avec Odyssee Venture et Aaron Solomon, permettant d'échelonner le remboursement de l'emprunt obligataire, sous réserve du remboursement, du rachat ou de la conversion anticipée des OC dans les conditions énoncées au contrat, comme suit :

- remboursement le 1<sup>er</sup> juillet 2024 de 503 830 OC détenues par Odyssee Venture (OC-2024), représentant un montant de 0,5 M€ ;
- remboursement le 31 juillet 2025 de 648 085 OC détenues par Odyssee Venture et 50 000 OC détenues par Monsieur Aaron Solomon (OC-2025), représentant un montant de 0,7 M€ ;
- remboursement le 31 juillet 2026 de 648 085 OC détenues par Odyssee Venture et pour 50 000 OC détenues par Monsieur Aaron Solomon (OC-2026), représentant un montant de 0,7 M€.

À compter du 1<sup>er</sup> août 2024, la Prime de Non-Conversion sera figée. Le taux d'intérêt, désormais payable trimestriellement, a été augmenté en conséquence.

La parité de conversion a également été modifiée pour être égale à la valeur nominale d'une obligation convertible (1 €) divisée par la valeur moyenne des 20 derniers cours de clôture de Bourse précédant la date de signature de l'avenant (0,5308 €).

Parallèlement, chaque porteur obligataire s'engage à ne pas adresser de demande de conversion pour 50% des OC-2025 avant le 30 juin 2025 et pour 50% des OC-2026 avant le 30 juin 2026 sauf dans des cas de conversion ou remboursement anticipés prévus dans le contrat et dans l'avenant<sup>1</sup>.

Cet avenant entrera en vigueur sous condition suspensive de sa ratification par l'assemblée générale du 24 juin 2024. À ce titre, Frédéric Nguyen (6,2% des droits de vote<sup>2</sup>), Yann Paranthoen (2,4% des droits de vote<sup>2</sup>) et la société Grandis-Lux (46,1% des droits de vote<sup>2</sup>) se sont engagés à voter en faveur de cette ratification à l'occasion de l'assemblée générale.

## À propos de MUNIC

---

Créée en 2002, MUNIC conçoit et développe des solutions technologiques, combinant des Smart Dongles, à même de collecter et décoder les milliers de données issues des capteurs des véhicules automobiles, et une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle, Munic.io, permettant de les analyser et valoriser.

Fruit de plus de 20 années de R&D, la technologie brevetée de MUNIC associe (i) expertise électronique de haut niveau (conception et industrialisation d'équipements embarqués à faible encombrement, haute performance énergétique et radio, grande fiabilité en environnement automobile, à des coûts très compétitifs), (ii) capacité de décodage des données véhicule, et (iii) une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle (MUNIC.io) pour traiter ces données.

Installée à Villejuif (94), disposant de bureaux aux États-Unis et en Chine, MUNIC compte 60 collaborateurs, dont 77% d'ingénieurs. La société a réalisé 21,6 M€ de chiffre d'affaires en 2022, principalement aux États-Unis et en Europe. La société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

MUNIC est cotée en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR0013462231 – Mnémonique : ALMUN).

Plus d'informations sur : [www.munic.io](http://www.munic.io)

## CONTACTS

---

### **ACTUS finance & communication**

**Manon CLAIRET**

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 36 73

[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

### **ACTUS finance & communication**

**Zineb ESSAFI**

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 90

[munic@actus.fr](mailto:munic@actus.fr)

---

<sup>1</sup> notamment en cas de cession de titres de la Société représentant plus de la moitié du capital social ou en cas d'émission(s) ou de souscription(s) ultérieure(s) de titres donnant accès au capital de manière immédiate ou différée auquel cas le remboursement des OC se ferait dans la limite de maximum 30% du montant de l'émission net de frais.

<sup>2</sup> sur la base du nombre total de droits de vote de la société au 30 avril 2024.